

# CGC + CMA

## Adhésion à la CGC CMA

Employés - Agents de maîtrise - Cadres enseignants et administratifs

### - Les cinq missions assurées par la CGC CMA -

1. Représenter et défendre les intérêts de toutes les catégories du personnel, parmi lesquelles les adhérents comme les non adhérents, selon les dispositions législatives et réglementaires
2. Œuvrer, dans le cadre d'un dialogue social constructif, à la réussite de la fusion des CMA départementales, fusion dont le résultat a une incidence sur l'avenir du réseau CMA France
3. Défendre, ainsi qu'aider à conforter et à amplifier la cohésion entre les personnels des établissements issus de régions parfois différentes, marqués par des histoires, des pratiques et des comportements, divers et variés
4. Améliorer les conditions de travail, de façon juste et équitable, pour toutes et tous
5. Soutenir les initiatives et les actions qui ont pour objet de favoriser l'accomplissement et l'épanouissement individuels, quel que soit le poste occupé

## Vous êtes intéressé(e) par la CGC CMA ?

- Vous pouvez consulter sans engagement, les mails de notre syndicat à l'attention des personnels des CMA et consulter la partie publique ou régionale du site Internet : [www.cgccma.fr](http://www.cgccma.fr)

- Vous pouvez contacter le délégué syndical CGC CMA le plus proche (H / F), dès que vous en ressentez le besoin ou la nécessité

**Il vous apportera une écoute attentive et une première réponse à votre ou vos questions**

## Vous avez décidé d'adhérer à la CGC CMA ?

- Vous avez en plus, un accompagnement et une aide personnalisés, dès que nécessaire

- Vous disposez en outre, d'une formation syndicale (à votre demande)

- Vous bénéficiez enfin d'une aide juridique, à partir de 6 mois d'adhésion

Pour adhérer

<https://www.cgc-cma.fr/adhesions-et-cotisations/>

## Vous souhaitez être délégué(e) syndical(e) territorial(e) CGC CMA ?

À ce titre,

- Vous disposez au maximum (en fonction du nombre d'organisations syndicales présentes dans l'établissement) de 120 heures de délégation par an (gérées annuellement)
- Vous animez la délégation syndicale CGC CMA, avec le soutien de votre délégué(e) syndical(e) régional(e), dans le cadre d'une dynamique nationale et régionale
- Vous intégrez le réseau national des délégués syndicaux CGC CMA : échanges d'informations, partage d'expériences, conseils, accès immédiat à l'actualité institutionnelle la plus récente de CMA France (CPN 52, CPN 56, Observatoire National des Emplois...)
- Vous participez aux AG et réunions nationales du syndicat, en ayant un temps dédié accordé par votre employeur (statut du personnel) et une prise en charge de vos frais de déplacement et d'hébergement (CGC CMA)

# CGC+CMA

23, avenue CAFFIN 94210 La Varenne-Saint-Hilaire

[www.cgccma.fr](http://www.cgccma.fr)

Construisons ensemble des solutions d'avenir

## Pour information :

### Moins de 30 ans

Montant annuel de la cotisation (avec justificatif) : 82 €

/// Moins de 30 ans, règlement possible en 3 fois

27,33 € par échéance (Soit 81,99 € au total)



### Employé - technicien - agent de maîtrise

Montant annuel de la cotisation : 96 €

///Employé - technicien - agent de maîtrise, règlement possible en 3 fois

32,00 € par échéance (soit 96,00 € au total)



### Cadre

Montant annuel de la cotisation : 112 €

///Cadre, règlement possible en 3 fois

37,33 € par échéance (soit 111,99 € au total)



### Cadre supérieur

Montant annuel de la cotisation : 128 €

///Cadre supérieur, règlement possible en 3 fois

42,66 € par échéance (soit 127,98 € au total)

Votre cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt  
66 % de votre cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur le revenu  
Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué